



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Système de répartition des dates d'examen du permis de conduire

Question écrite n° 3642

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur les dysfonctionnements du système de répartition des dates d'examen du permis de conduire. D'une part, le système dans son ensemble pose de nombreuses difficultés. Lorsqu'ils se connectent sur la plateforme dédiée, les responsables des auto-écoles n'ont que quelques secondes pour tenter d'obtenir des places dans les centres d'examen pour le mois suivant, générant une pression excessive. D'autre part, après des mois d'attente pour obtenir une date d'examen et un investissement personnel et financier conséquent, les candidats val-de-marnais au permis de conduire font face, de manière récurrente, à des annulations pour « imprévu de dernière minute ». Or le mécanisme de réserve actuel ne permet pas de compenser efficacement ces annulations, la totalité des annulations ne bénéficiant pas d'un rattrapage. Ce dysfonctionnement laisse auto-écoles et candidats sans alternative ni solution. Dès lors, il attire son attention sur la nécessité de repenser le système actuel de répartition des dates d'examen du permis de conduire et sur la possibilité de mettre en place une réserve dédiée, spécifiquement attribuée aux auto-écoles ayant subi des annulations au cours du mois.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3642

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2025](#), page 463